

Compte rendu du CHSCT départemental extraordinaire de Lot-et-Garonne du lundi 6 décembre 2021

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Patrice LEMOINE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
M. Philippe MICHELI, secrétaire général
M. Germain SOULARD, Chef de cabinet, conseiller de prévention départementale
Mme Catherine DETURCK, assistante sociale des personnels
Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière de prévention académique (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

M. Denis DETIENNE, professeur d'EPS, FNEC-FP FO
Mme Sylvie SALMOIRAGHI, professeur des écoles, FSU-SNUIPP
M. Malik SAAMI, professeur certifié, FSU-SNES
M. Julien RENOM, CPE, FSU-SNES (visioconférence)
M. Jean-Luc SABY, professeur d'EPS, FSU-SNEP (visioconférence)
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION (visioconférence)

Représentants suppléants des personnels :

Mme Sonia SAUVIGNON, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Yolaine LOUSTAU, chef d'établissement, UNSA éducation (visioconférence)
Mme Hélène MENNAÏ, professeure certifiée, FSU
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU

Etaient excusés :

Représentants suppléants des personnels :

M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU-SNUIPP

Etaient absents :

Représentants de l'administration :

Mme Véronique ARRONDEAU, Responsable du service prévention et santé au travail,
Conseil départemental
Mme Micheline CHARBINAT, infirmière académique de prévention

Représentants suppléants des personnels :

Mme Delphine D'AMBROSIO, professeure des écoles, FSU-SNUIPP
M. Alain BROUSSE, PLP, UNSA-EDUCATION

Représentants de l'administration :

Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat
M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller de prévention académique
Docteur Maguy MARRACO, médecin de prévention, rectorat
Mme Micheline CHARBINAT, infirmière académique de prévention

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30 par Monsieur l'inspecteur d'académie.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Situation de la crise sanitaire COVID

Monsieur le DASEN indique le départ prochain de Monsieur MICHELI et précise que pour l'instant il n'y a pas eu de recrutement pour un nouveau secrétaire général. Il demande par la suite s'il y a des déclarations liminaires.

Monsieur PION indique des déclarations liminaires pour la UNSA (annexe 1).

1. Situation de la crise sanitaire COVID

Monsieur le DASEN indique les chiffres du COVID communiqués ce matin par l'ARS :

- Taux d'incidence sur le département 562,9 et 340.8 pour les 65 ans et plus
- Taux de positivité sur le département 8% et 9.2 % pour les 65 ans et plus
- Taux d'incidence au-delà de 1000 pour les jeunes et les enfants

Les hospitalisations augmentent. La majorité des personnes atteintes de formes graves de COVID ne sont pas vaccinées et le taux de protection du vaccin est en train de décroître.

Monsieur SABY rejoint les déclarations liminaires et indique la détresse des personnels. Il précise que leur première mission n'est pas de faire appliquer un protocole sanitaire. Il rajoute que cette instabilité permanente entraîne une énorme charge de travail et de fortes angoisses de la part des enseignants. Monsieur DETIENNE regrette que le représentant de l'ARS ne soit pas présent. Il précise que les élèves de 5 à 11 ans sont contaminants à grande échelle et que les enseignants continuent à prendre des risques en faisant cours en présentiel. Il indique qu'un conseil de défense devait avoir lieu ce matin et qu'il regrette que le DASEN n'ait pas plus d'information à ce jour.

Monsieur le DASEN indique que la couverture vaccinale semble protéger une partie de la population et prend l'exemple du Haut Rhin. Il précise qu'il expose des données factuelles. Il souhaite continuer ces rencontres régulières avec les membres du CHSCTD. Il précise que le CHSCTD (extraordinaire) ne s'était pas réuni depuis fin août car la situation sanitaire n'était pas si mauvaise jusqu'à début novembre. Il ne nie pas le constat que la situation s'aggrave. Il a alerté la Rectrice sur la charge de travail des directeurs et les difficultés de gestion des familles. Ces informations remonteront au cabinet du ministre.

Madame SALMOIRAGHI demande combien de classes sont fermées et combien d'élèves sont positifs. Monsieur le DASEN répond qu'il y a 32 classes fermées et indique qu'il ne peut pas communiquer le nombre de cas positifs. Il précise qu'il communique ces chiffres directement au niveau académique car le ministère a la volonté de communiquer des informations stabilisées. Monsieur PION demande si un retour est fait sur ces chiffres remontés. Monsieur le DASEN répond qu'il n'a pas de retour directement. Monsieur SABY demande si une communication peut être faite sur la répartition des classes fermées par niveau (écoles, collèges, lycées). Monsieur le DASEN évoque les chiffres diffusés au niveau académique et précise qu'en 24h sur la journée du 2 décembre 2021, il y a eu une hausse de plus de 398 cas positifs.

Monsieur le secrétaire général reprend le protocole sanitaire en explicitant qu'à partir du 6 décembre, une classe sera fermée dès l'apparition de 3 cas positifs et que lorsque qu'il y a un cas confirmé parmi la classe, cela entraînera la suspension de l'accueil des élèves de la classe et des cas contacts pendant 7 jours sauf pour les élèves présentant un résultat de test négatif. Il précise que cette nouvelle organisation entraîne un engorgement dans les pharmacies et les laboratoires qui ont du mal à suivre. Il indique poursuivre la politique des tests salivaires en fonction des foyers et clusters et constate que de plus en plus de tests ressortent positifs par rapport aux précédentes campagnes de tests salivaires.

Monsieur le DASEN indique être conscient que la situation est compliquée, que tout le monde fait des efforts importants pour conserver une harmonie en s'ajustant sur des lignes données. Monsieur PION indique au DASEN qu'il avait parlé d'une école fermée dans une autre académie et demande des précisions sur la situation. Monsieur le DASEN répond que c'était un cluster. Le préfet concerné a pris la décision de fermer l'école. Il précise que ce n'est pas faute d'enseignants ou parce que toutes les classes étaient fermées.

Monsieur PION souhaite apporter des précisions sur des chiffres de Médiapart datant de février 2021 et indiquant qu'environ 17 000 cas positifs de 3 à 18 ans n'ont pas été remontés. Il exprime également son inquiétude sur la fiabilité des tests salivaires. Le taux de fiabilité s'élève à 15%. Monsieur le secrétaire général demande d'où vient cette estimation qui, pour lui, n'est pas vérifiée. Il précise que tous les médiateurs LAC ont bénéficié d'une formation sur les tests salivaires dont le déploiement peut s'avérer très complexe dans les écoles, notamment maternelles. Monsieur PION trouve que les exigences relatives aux tests salivaires dans les laboratoires sont plus importantes que dans les écoles. Monsieur SABY indique qu'il y a une différence entre la réalité sociale et les bases scientifiques et que nous ne sommes pas dans une absolue rigueur.

Monsieur le DASEN indique que tout le monde essaie d'être professionnel, que des échanges sont opérés entre les laboratoires et l'ARS sur la manière de procéder. Il indique que le plus simple est de faire tester les élèves dans les écoles plutôt que dans les laboratoires car il estime qu'il est plus complexe de faire cracher un enfant de 3 ans par ses propres parents que par un enseignant. Il précise que l'objectif de ces tests est d'identifier les foyers afin de freiner l'épidémie. Il ajoute que plus on dépiste, plus on a de chance d'être au clair. Madame MENNAI demande si les collèges sont concernés. Monsieur le DASEN répond par l'affirmative notamment pour les élèves de 6^{ème} qui ne sont pas vaccinés.

Monsieur DETIENNE pense que le taux d'incidence est sous-estimé car les tests de dépistage ne sont plus remboursés. Il indique que les enseignants sont de plus en plus inquiets, qu'ils soient vaccinés ou non, particulièrement dans le second degré où les masques ne sont pas bien portés. Les enseignants sont donc très exposés. Il demande également si un agent a son jour de carence compté suite à une vaccination et ses effets secondaires. Monsieur le secrétaire général répond après avoir regardé la FAQ, qu'il n'y a pas de jour de carence et que l'agent peut avoir une autorisation spéciale d'absence avec une attestation sur l'honneur.

Monsieur le DASEN constate que la situation est tendue pour tout le monde, pas seulement pour les enseignants. Il indique que tous les professeurs ont accès à des autotests gratuits dans les établissements. Il ajoute que pour les tests salivaires, il n'y a jamais eu des résultats comme ceux d'aujourd'hui. Il précise qu'à aucun moment n'ont été relayés de mensonges.

Monsieur RENOM indique que les informations nationales indiqueraient un passage prochainement au niveau 3 et que les vacances ne seraient pas avancées. Il demande où en sont les demandes de renfort en AED dans les collèges car des situations deviennent ingérables. Monsieur le DASEN répond qu'une demande exceptionnelle a été acceptée au Lycée Jean-Baptiste De Baudre qui est actuellement en travaux et avait un besoin particulier. Concernant le conseil de défense et les décisions annoncées, il faut attendre les informations officielles. Il précise que des messages aux IEN sont passés pour accompagner au mieux les directeurs d'écoles car il sait que la situation sur le terrain n'est pas simple.

Madame SAUVIGNON rappelle qu'il y a 32 classes fermées du fait du COVID mais demande combien il y a de classes fermées pour non remplacement. Elle précise que les remplaçants sont surchargés, qu'il y a beaucoup de tension et demande où sont les priorités. Monsieur le DASEN répond être étonné d'apprendre qu'il y a eu des classes fermées pour non remplacement et indique qu'il va se renseigner car il y a peut-être eu des difficultés dans certaines circonscriptions. Il précise qu'il n'y aura pas d'annulation des décharges de directeurs et qu'il assume le maintien des formations.

Madame CASTAGNEYROL indique que les personnes vaccinées bénéficient d'une gratuité des tests.

Madame LOUSTEAU demande si les rencontres UNSS seront maintenues. Monsieur le DASEN répond que si nous restons en niveau 2, elles seront maintenues.

Monsieur DETIENNE indique que si on repasse au niveau 3, la limitation du brassage devient obligatoire et demande comment cela sera géré si un enseignant est absent et non remplacé. Monsieur le DASEN répond que les élèves resteront chez eux. Monsieur le secrétaire général lit l'infographie du protocole et cadre de fonctionnement de niveau 3 et rappelle qu'il y a une limitation du brassage par niveau sur le temps scolaire. Monsieur le DASEN ajoute que si l'on trouve le moyen de garder les élèves, on le mettra en place. Mais il y a plus de chance que les élèves restent chez eux. Il est très compliqué de gérer la situation et lorsque les écoles sont fermées, tout est bouleversé. Cela montre bien l'importance de l'école dans notre société. La situation est constamment instable. Si aujourd'hui nous passons au niveau 3, la situation peut être différente dans quelques jours.

Monsieur PION indique que les collègues auraient besoin de clarification sur l'école à distance. En effet, beaucoup de collèges ont des injonctions de parents d'élèves sur le fait de faire classe en présentiel et distanciel. Monsieur le DASEN répond que les parents d'élèves n'ont rien à demander et que c'est au directeur d'école ou chef d'établissement de décider. Il indique qu'ils doivent se référer au protocole établi et signé avec l'établissement et ne peuvent pas y déroger. Il précise que si des chefs d'établissements ou des directeurs d'écoles sont en difficulté, il les soutiendra et ajoute que lorsqu'il reçoit des courriers de mécontentement de parents d'élèves, il y répond parfois sévèrement.

Monsieur SAAMI demande si les conseils de classe ainsi que les réunions parents/professeurs seront maintenues. Monsieur le DASEN répond par l'affirmative, moyennant le respect des gestes barrières et précise que le protocole sanitaire niveau 3 n'interdit pas ces réunions. Monsieur DETIENNE demande si les CHSCTD doivent repasser en visioconférence. Monsieur le DASEN répond qu'ils sont en attente de l'évolution de la nouvelle FAQ mais qu'a priori nous pouvons maintenir les réunions en présentiel.

Monsieur DETIENNE s'interroge sur la lettre envoyée au sujet des capteurs de CO2. Monsieur le DASEN répond que 84 capteurs de CO2 vont être achetés par le conseil départemental pour les collèges et que le conseil régional a répondu favorablement pour les lycées. L'installation de capteur de CO2 sera également prévue dans les écoles si le besoin s'en fait ressentir. L'idée est d'encourager les gestes barrières et l'aération des locaux scolaires. Monsieur SABY se déclare satisfait de la mise en place de capteur de CO2 dans les salles de classe.

Monsieur le secrétaire général propose de lever la séance à 16h33.

Le président de séance,



Patrice LEMOINE